



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SEANCE DU 9 AVRIL 2024**

*Télétransmission Préfecture*

Nomenclature : 7.1

Numéro : 094-269400362-20240409

DELCCAS2024.04.09-4-DE

**DELCCAS 2024.04.09 - 4** – Affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2023 du budget annexe de la Résidence Autonomie de la Pie.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 18 heures, en mairie, sous la présidence de Madame Hélène LERAITRE, Vice-Présidente, représentant Monsieur Sylvain BERRIOS, Président.

**Etaient présents** : Madame Nadia LÉCUYER, Madame Marie-Thérèse DEPICKÈRE, Madame Jacqueline LAVAL, Madame Agnès CARPENTIER, Monsieur Claude SOUSSY, délégués du Conseil Municipal, Madame Marie-Ange MOURGÈRE, Madame Françoise BOUCHEL, Monsieur Jean-Marie MICHEL, Madame Michelle FAVRE-BONTÉ, Madame Agnès CORBASSON, Madame Rosa JURADO, administrateurs nommés.

**Etait absent excusé et représenté** : Monsieur Sylvain BERRIOS, Président du Centre Communal d'Action Sociale, qui a donné pouvoir à Madame Hélène LERAITRE.

**Etaient absents excusés** : Monsieur Fabrice CAPRANI, Madame Déborah WARGON délégués du Conseil Municipal, Monsieur Christian GITIAUX, Madame Ghyslaine LOUIS, administrateurs nommés.

## Le Conseil d'Administration,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles,

**VU** la fiche de calculs du résultat de l'exécution 2023 du budget annexe de la Résidence Autonomie de la Pie établie, conjointement, par la comptable publique et par l'ordonnateur,

**VU** l'intérêt de pouvoir reprendre, dès le budget primitif 2024 du budget annexe de la Résidence Autonomie de la Pie, l'affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2023,

**VU** le projet de budget primitif 2024 de la Résidence Autonomie de la Pie,

### Après examen et en avoir délibéré A l'unanimité

**Procède** à l'affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2023 du budget annexe de la Résidence Autonomie de la Pie, de la manière suivante :

Budget annexe de la Résidence Autonomie de la Pie	- 98,82 €
- Affectation en section de fonctionnement, en dépenses, au compte 002	98,82 €

**Reprend**, dans le budget primitif 2024 de la Résidence Autonomie de la Pie, l'affectation du résultat décrit ci-dessus.

**Précise** que la fiche de calculs est annexée à la présente délibération.

**Dit** que la présente délibération sera publiée et transmise à Madame la Préfète du Val de Marne.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La Vice-Présidente du Centre  
Communal d'Action Sociale,



*Hélène Leraître*  
Hélène LERAITRE

Certifié Exécutoire par le Président du CCAS

Compte tenu de :  
la réception en Préfecture le

et de la publication électronique le

*12.04.2024*

*12.04.2024*



Pour le Président  
Le Directeur

*[Signature]*